



# **PLAN DES OPÉRATIONS PAR PAYS**

**Pays : Guinée**

**Année de planification : 2004**

# SOMMAIRE

## I. LE CONTEXTE ET LES POPULATIONS BENEFICIAIRES

Pendant la dernière décennie, l'Afrique de l'Ouest a connu plusieurs cycles de violence liés aux guerres civiles libérienne et sierra léonaise, et plus récemment ivoirienne. Ces conflits ont généré un déplacement massif des populations tant à l'intérieur des pays d'origine que vers d'autres pays de la sous région. La Guinée, limitrophe de ces trois pays a dû porter un lourd fardeau de ces crises successives en hébergeant pendant les temps forts plus que 500,000 réfugiés libériens et sierra léonais.

En septembre-octobre 2000, la Guinée a enregistré plusieurs attaques meurtrières le long de ses frontières. Cette situation a provoqué des mouvements importants de populations tant autochtones que réfugiés avec le Libéria et la Sierra Léone. Certaines des réfugiés vivant à proximité des frontières ont été transférés dans les nouveaux camps à l'intérieur de la Guinée. La présence en Guinée des acteurs non étatiques et l'existence de bases rebelles en Sierra Leone et au Liberia a rendu la situation socio-politique et les relations entre ces trois pays de plus en plus complexes. Des accusations réciproques des gouvernements libérien et guinéen de soutenir les forces opposées à leur régime respectif ont conduit à la fermeture des frontières, ce qui a entretenu un climat de tension entre les deux pays.

La restauration de la légalité républicaine après le départ du putschiste Johny Paul Koroma sous la pression de la communauté internationale a suscité beaucoup d'espoir par rapport aux perspectives de réconciliation et du rétablissement d'une paix durable en Sierra Leone. L'envoi par l'ONU d'une force multinationale fortement soutenue par la Grande Bretagne a contenu les soubresauts de la rébellion qui face à l'embargo imposé par la communauté internationale sur la vente des diamants se trouvait dans une position de faiblesse. De même, l'embargo imposé sur le gouvernement libérien couplé à la marginalisation progressive du régime de Monrovia a privé le mouvement rebelle RUF (Revolutionary United Front) du soutien de son traditionnel allié, ce qui a fragilisé d'avantage son existence. Tous ces effets conjugués ont joué un rôle de catalyseur et ont conduit à un climat d'apaisement en Sierra Leone propice à la tenue des élections générales du mois de mai 2002.

Le HCR a commencé dès fin 2000 à faciliter le retour progressif des sierra-léonais qui manifestaient le désir de rentrer chez eux. Cette opération a continué en 2002 et a été amplifiée permettant le rapatriement de 27.741 réfugiés sierra léonais (mars 2003) à partir des camps d'Albadariah et de Danouveau camp. Après l'ouverture de l'axe Forecariah-Pamelap-Kambia, le Gouvernement de la Guinée a autorisé l'utilisation de la voie de la Languette (préfecture de Guéckédou) dont les travaux d'aménagement ont débuté en décembre 2002 et finalisé en fin mars 2003. Les réfugiés sont de plus en plus motivés pour repartir chez eux afin de recommencer une nouvelle vie. Un accord bilatéral est intervenu entre le HCR et le gouvernement Guinéen pour le rapatriement.

Le HCR a continué à assurer la protection internationale de toutes les personnes relevant de son mandat. Pour ce qui est de l'assistance matérielle, seuls les réfugiés résidant dans les camps y sont éligibles. Cette politique sera maintenue au cours de l'année 2004. Toutefois, sur leur demande, les réfugiés résidant en dehors des camps pourront également être assistés dans le cadre du rapatriement volontaire.

Par ailleurs, dans le cadre de la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants réfugiés, il est admis que le niveau d'assistance fournie aux réfugiés, s'il ne satisfait pas à leurs besoins de base, peut contribuer à les rendre vulnérables à tout genre d'abus. Pour répondre à cette préoccupation, le HCR renforcera son assistance multisectorielle aux réfugiés et s'assurera que les normes d'assistance internationalement admises sont atteintes.

Pour des raisons de sécurité, dues à la présence d'éléments armés au sein du camp de Kouankan, il a été décidé de transférer les réfugiés dans les camps d'Albadariah, situés plus au centre du pays.

En début d'année 2004, les activités du HCR seront focalisées sur le renforcement de la protection internationale pour toutes les personnes relevant de son mandat. Pendant la période de turbulence, fin 2000 et début 2001, l'institution de l'asile a été mise à rude épreuve et certains réfugiés ont été pris pour cibles sous divers prétextes par la population ou même les autorités militaires et civils.

Au cours de l'année 2004, 90.041 libériens, 9400 réfugiés sierra léonais et 17.438 Ivoiriens vivant dans les camps situés dans les préfectures de Kissidougou, Lola, Macenta, Yomou et N'Zérékoré seront pris en charge à travers le programme soins et entretien.

Au titre des solutions durables, le HCR organisera le rapatriement volontaire des réfugiés Ivoiriens (15.738 personnes) et poursuivra celui des sierra léonais (11.850 personnes dont 7800 sont assistés dans les camps). Dans le même contexte, un autre groupe de 1,950 réfugiés vivant aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps, soit respectivement 1700 et 250 personnes, sera sélectionné suivant des critères bien précis pour bénéficier de la réinstallation dans des pays tiers. Ce groupe comprendra 1700 libériens et 250 sierra léonais.

Tous les réfugiés vivant dans les camps bénéficieront d'une assistance multisectorielle de base et participeront aux activités mises en œuvre dans différents secteurs afin d'augmenter leur capacité d'autosuffisance, et ce, en tenant compte du problème des spécificités liées au genre et de la protection des vulnérables.

La protection de l'environnement sera assurée dans les camps et leurs alentours tandis que les anciens sites ayant accueilli les réfugiés ainsi que les zones affectées par leur présence seront réhabilités.

Les réfugiés vivant en dehors des camps (population estimée à 70.503 en début 2004) jouiront de la protection internationale. Dans ce groupe les extrêmes vulnérables bénéficieront des soins médicaux et de l'assistance financière. Les cas individuels seront assistés au cas par cas sur une base ponctuelle.

A l'intérieur de la Guinée, le HCR à travers sa représentation à Conakry et ses bureaux de terrain assurera la coordination avec, entre autres, le gouvernement, les autres agences du SNU et les ONGs pour la mise en œuvre des activités sur le terrain. Le suivi des projets sera également effectué par le biais des bureaux de terrain et l'appui de la Délégation.

Plusieurs agences humanitaires opèrent en Guinée pour assister les réfugiés avec ou sans financement du HCR. La plupart d'entre elles ont signé des accords définissant le cadre juridique de collaboration avec le HCR. Cette politique de partenariat se poursuivra afin d'améliorer d'avantage la coordination avec les différents acteurs qui animent le paysage humanitaire en Guinée. La capacité de certains partenaires a montré des faiblesses ce qui nécessiterait davantage de promotion et de soutien pour leur permettre de prendre le relais, dans l'optique d'un désengagement progressif du HCR qui sera fonction du rapatriement des réfugiés. Le HCR s'attellera alors à renforcer la capacité institutionnelle des partenaires locaux y compris les autorités locales.

Dans le même ordre d'idées, les structures du HCR en Guinée ainsi que les mécanismes d'intervention et de mise en œuvre des projets à travers ses partenaires opérationnels seront ajustés en 2004 au contexte qui aura changé notamment :

- dans la région de Kissidougou et de Danouveau camp suite au rapatriement des réfugiés sierra léonais et au transfert des réfugiés libériens ;
- dans la région de N'Zérékoré de part l'afflux de réfugiés libériens et ivoiriens et de la relocalisation de la population du camp de Kouankan vers les camps d'Albadariah.

## II. LES BUTS ET LES OBJECTIFS DES PROGRAMMES

II.1 Nom des bénéficiaires : Réfugiés Sierra Léonais en Guinée	
<p><b>But principal</b> : Environ 19.400 réfugiés qui vivent à l'extérieur et à l'intérieur des camps jouissent de la protection internationale. Tous les réfugiés sierra-leonais qui sont désireux de rentrer bénéficient de l'assistance au rapatriement tandis que ceux qui vivent dans les camps reçoivent une assistance du type soin et entretien jusqu'à leur départ.</p>	
Objectifs principaux	Résultats connexes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environ 19.400 réfugiés sierra-léonais bénéficient de la protection internationale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartes d'identité fournies à tous les réfugiés</li> <li>• Protection contre les abus et exploitation de tout genre assurée.</li> <li>• Recensement des réfugiés actualisé.</li> <li>• Capacité institutionnelle des autorités locales renforcée.</li> <li>• Demandeurs d'asile aux frontières de la Guinée accueillis sans discrimination.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réfugiés vivent dans un environnement sain et protégé dans les actuels camps tandis que leurs anciens sites d'habitation sont réhabilités dans les préfectures de Guékédou, Kissidougou et Danouveau camp.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sites affectés par la présence des réfugiés reboisés.</li> <li>• Campagnes de sensibilisation organisées sur les risques de dégradation de l'environnement.</li> <li>▪ Agences gouvernementales impliquées dans le suivi du programme pour assurer à terme la relève du HCR.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les réfugiés reçoivent une assistance multisectorielle régulièrement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Activités d'assistance de base mises en œuvre dans différents secteurs (eau, assainissement, abris, santé, éducation, services communautaires, etc.).</li> <li>▪ Routes accédant aux différents camps maintenues en bon état.</li> <li>▪ Moyens logistiques adéquats.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environ 7.800 réfugiés sierra-leonais candidats au rapatriement volontaire arrivent dans leur pays d'origine en toute sécurité et dignité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfugiés informés des conditions qui prévalent dans leur pays d'origine.</li> <li>• Réfugiés volontaires assistés pour le rapatriement.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environ 1950 réfugiés vivant aussi bien à l'intérieur (1700) qu'à l'extérieur des camps (250) bénéficient de la réinstallation dans un pays tiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cas éligibles à la réinstallation sélectionnés aussi bien en dehors des camps que dans les camps tout au long de l'année 2004.</li> <li>• Interviews organisés et dossiers individuels régulièrement suivis.</li> <li>▪ Candidats sélectionnés, assistés et réinstallés.</li> </ul>

## II.2 Noms des bénéficiaires : Réfugiés libériens en Guinée

**But principal** : 150.559 réfugiés libériens venus du Liberia et de la Côte d'Ivoire jouissent de la protection internationale et parmi eux 39.382 réfugiés vivant dans les camps de N'Zérékoré et 50.667 à Kissidougou continuent de bénéficier de l'assistance multisectorielle de base dans laquelle ils sont impliqués à différents niveaux, et ce, avec priorité aux particularités liées au genre, aux vulnérabilités, en particulier des enfants, des femmes et des personnes âgées ; à la lutte contre la violence et à l'exploitation sexuelle.

Objectifs principaux	Résultats connexes
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les réfugiés libériens vivant dans les camps bénéficient de l'assistance multisectorielle de base.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Système de suivi mis en place pour s'assurer que les personnes vulnérables bénéficient de l'assistance et que les principes d'assistance liés au genre sont appliqués.</li><li>▪ Activités génératrices de revenu, activités agricoles et formation professionnelle renforcées en vue d'augmenter la capacité d'autosuffisance des réfugiés dans le cadre de la recherche des solutions durables.</li><li>▪ Activités d'assistance de base mises en œuvre dans différents secteurs (eau, assainissement, abris, santé, éducation, services communautaires, etc.).</li><li>▪ Priorité accordée à la lutte contre l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants, y compris les adolescents.</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les demandeurs d'asile et réfugiés reconnus bénéficient de la protection internationale, de la sécurité et de la législation nationale conforme aux standards internationaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Système pour surveiller le processus de la détermination du statut de réfugié établi et efficace.</li> <li>▪ Principe de non-refoulement respecté.</li> <li>▪ Système de données viable établi et actualisé pour les demandeurs d'asile et la population réfugiée.</li> <li>▪ Contingents de police responsables de la sécurité des camps équipés et opérationnels.</li> <li>▪ Stratégie intersectorielle élaborée, exécutée et facilitée pour répondre au GBV.</li> <li>▪ Campagnes de prévention contre l'enrôlement militaire des enfants réfugiés et sur leurs droits conçues et lancées.</li> <li>▪ Interviews organisées et dossiers individuels soumis aux pays de réinstallation.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les 60.500 réfugiés libériens vivant en dehors des camps jouissent de la protection internationale pendant que les extrêmes vulnérables parmi eux bénéficient des soins médicaux gratuits et de l'assistance financière; et les cas individuels sont assistés ponctuellement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Missions régulièrement effectuées par la Protection et les Services communautaires afin d'évaluer la situation des réfugiés vivant en dehors des camps et de leur assurer la protection ; et l'assistance matérielle en plus aux cas extrême-vulnérables</li> <li>▪ Appui accordé aux écoles des réfugiés de la ville de N'Zérékoré afin de garantir l'éducation des enfants réfugiés.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La protection de l'environnement est renforcée dans et aux alentours de tous les camps de N'Zérékoré tandis que les anciens sites ayant accueilli les réfugiés ainsi que les zones affectées par leur présence dans la région de N'Zérékoré sont réhabilités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Impact de la présence des réfugiés sur l'environnement évalué et stratégie de gestion environnementale élaborée.</li> <li>▪ Ancien camp des réfugiés de Kouankan, soit 130ha environ, nettoyé et reboisé.</li> <li>▪ Mesures préventives et correctives pour la protection de l'environnement prises dans les zones abritant les réfugiés : sensibilisation, reboisement, marquage des arbres, utilisation des foyers améliorés, etc.</li> </ul>

### II.3 Noms des bénéficiaires : Réfugiés ivoiriens en Guinée

**But principal :** Tous les réfugiés ivoiriens candidats au rapatriement volontaire parmi les 17.438 bénéficient d'une assistance pour le rapatriement. Les cas résiduels continuent à jouir de la protection internationale, à recevoir une assistance multisectorielle de base à laquelle ils participent à différents niveaux avec priorité aux particularités liées au genre, aux vulnérabilités, en particulier des enfants, des femmes et des personnes âgées ; à la lutte contre la violence et à l'exploitation sexuelle.

Objectifs principaux	Résultats connexes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les 17.438 réfugiés ivoiriens jouissent de la protection internationale et bénéficient d'une assistance multisectorielle de base en attendant leur rapatriement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Système de suivi est mis en place pour s'assurer que les personnes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les adolescents bénéficient de l'assistance fournie et que les principes d'assistance liés au genre sont appliqués.</li> <li>▪ Activités d'assistance de base mises en œuvre dans différents secteurs (eau, assainissement, abris, santé, éducation, services communautaires, etc.).</li> <li>▪ Priorité accordée à la lutte contre l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants, y compris les adolescents, lors de la mise en œuvre des activités dans tous les secteurs.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environ 15.738 réfugiés ivoiriens candidats au rapatriement volontaire sont assistés et rapatriés dans des conditions qui préservent leur dignité avec considération des besoins spécifiques et des priorités liées aux enfants, aux femmes et aux personnes âgées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfugiés informés des conditions de vie dans leur pays d'origine pour décider librement de leur retour.</li> <li>• Réfugiés volontaires au rapatriement assistés et rentrés en toute dignité et sécurité.</li> <li>• Besoins spécifiques des personnes vulnérables (ENAs, femmes, personnes âgées ou handicapées etc.) pris en compte lors du rapatriement.</li> </ul>

## II.4 Noms des bénéficiaires : Réfugiés urbains à Conakry

**But principal :** 6.500 réfugiés et demandeurs d'asile urbains en majorité des Libériens, des Sierra-Léonais et des Ivoiriens, bénéficient de la protection internationale et parmi eux 2.500 d'une assistance multisectorielle de base à Conakry, et ce, avec priorité aux particularités liées au genre, aux vulnérabilités, en particulier des enfants, des femmes et des personnes âgées ; à la lutte contre la violence et à l'exploitation sexuelle.

Objectifs principaux	Résultats connexes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les réfugiés et demandeurs d'asile urbains bénéficient de la protection, de la sécurité et de la législation nationale conforme aux standards internationaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cartes confectionnées et distribuées aux réfugiés urbains reconnus.</li> <li>▪ Système pour surveiller le processus de la détermination du statut de réfugié établi et efficace.</li> <li>▪ Principe de non-refoulement respecté.</li> <li>▪ Base de données des réfugiés urbains établi et mise à jour.</li> <li>▪ Stratégie intersectorielle élaborée, exécutée et facilitée pour répondre au GBV.</li> <li>• Interviews organisées et dossiers individuels soumis aux pays de réinstallation.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les plus nécessiteux des réfugiés urbains à Conakry continuent de bénéficier de l'assistance multisectorielle de base.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocation de subsistance accordée aux nécessiteux identifiés.</li> <li>• Soins de santé garantis aux réfugiés nécessiteux.</li> <li>▪ Micro-projets générateurs de revenu financés pour garantir l'autosuffisance des bénéficiaires.</li> <li>• Bourses d'études accordées aux étudiants en formation professionnelle et à l'université.</li> </ul>

## II.5 Noms des bénéficiaires : Réfugiés libériens, sierra léonais et ivoiriens en Guinée (Appui multisectoriel)

**But principal :** 183.897 réfugiés (dont 150.559 Libériens, 9.400 Sierra Léonais et 17.438 ivoiriens) vivant dans les camps de N'Zérékoré et Kissidougou ainsi que 6.500 réfugiés urbains bénéficient d'une assistance multi-sectorielle et jouissent de la protection internationale.

Objectifs principaux	Résultats connexes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réfugiés en Guinée bénéficient de la protection internationale, de la sécurité et de la législation nationale conforme aux standards internationaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité des réfugiés et du personnel humanitaire ainsi que de leurs biens à l'intérieur ou à l'extérieur des camps assurée.</li> <li>• Droits fondamentaux des réfugiés respectés conformément aux dispositions des instruments juridiques y afférents.</li> <li>• Liberté de mouvement des réfugiés garantie.</li> <li>▪ Campagnes de sensibilisation sur le droit des réfugiés conçues et menées pour les autorités gouvernementales et les populations locales à Conakry.</li> <li>▪ Demandeurs d'asile ont accès aux procédures de détermination de statut de réfugié. Les demandes de statut émanant des femmes et des enfants sont traitées avec une attention particulière.</li> <li>▪ Administration de tous les camps de réfugiés renforcée en Guinée.</li> <li>▪ Tracasseries policières et administratives réduites.</li> <li>▪ Violences de tout genre à l'encontre des femmes et des enfants non reportées</li> <li>▪ Caractère humanitaire et civil dans et aux alentours des camps de réfugiés de Kissidougou, Macenta et N'Zérékoré est préservé.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en œuvre des opérations d'assistance est assurée par la disponibilité de moyens logistiques adéquats et leur utilisation rationnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plans d'achat et d'expédition, répondant aux besoins, élaborés et exécutés dans les meilleurs délais.</li> <li>▪ Termes de références systématiquement établis pour toutes les opérations logistiques.</li> <li>▪ Maintenance des véhicules, équipements et matériels assurée.</li> <li>▪ Dotation en carburant adaptée aux besoins.</li> <li>▪ Utilisation du carburant suivie et contrôlée.</li> <li>▪ Biens du HCR régulièrement inventoriés et contrôlés.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réfugiés en provenance des zones d'assistance, référés dans les structures médicales spécialisées de Conakry bénéficient d'une assistance médicale de qualité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins de santé adéquats fournis aux évacués médicaux.</li> <li>• Assistance alimentaire offerte aux malades référés et leurs accompagnants.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer la gestion de l'avion pour la coordination des opérations en faveur des réfugiés en Guinée et la liaison entre les bureaux du HCR dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest (Guinée, Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Liberia).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avion en état de marche et disponible.</li><li>• Programmes de vol établis, diffusés et suivis.</li><li>• Liaison avec les bureaux HCR de la sous-région assurée.<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Manifeste respecté.</li></ul></li></ul>
---	--